



JOURNAL FOOT

N°620 DU 11 JUILLET 2024

FERMETURE DU DISTRICT

Le District fermera ses portes du lundi 29 juillet inclus
au vendredi 9 août inclus.

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

APPEL P1

TECHNIQUE P2

TERRAINS ET INST. SPORTIVES P4

COMPETITIONS P7

REGLEMENTS P10

SECRETARIAT GENERAL



N°620 DU 11 JUILLET 2024

CORRESPONDANCE

DIVERS :

Collège Paul Langevin : Convention de partenariat.

Lycée de l'Albanais : Convention

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :

AS Marin

Commission Compétitions :

US Pers Jussy – Gavot FC – FC Cruseilles – FC Salèves – ES Fillinges

Commission des Règlements :

AS Genevois

Commission de l'Arbitrage :

Setti – Peyrat – Da Cruz – Combe – Ellenrieder – Badin – Bronsart – Josserand – Morand – Rousselet – Rkibi – Richard – Da Silva – Makine - Yoruker

COMMISSION D'APPEL

CONVOCATION

DOSSIER D'APPEL N°15 2024/2025:

Appel Disciplinaire du club du FC FORON et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline

Match n°27539291 du 01/06/2024 GO BAS CHABLAIS – ES ST JEOIRE LA TOUR en U20 D2

Ce dossier sera étudié le **jeudi 18 juillet 2024 à 18h30** au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

L'arbitre :

VENEL Frédéric

GO BAS CHABLAIS :

Le Président ou son représentant

HERAUD Stéphane, signataire de l'Appel

NOUIDJAH Abdelkader, joueur n°6

BREW Anthony, arbitre assistant

LARBI Lies, entraîneur

ES ST JEOIRE LA TOUR :

Le Président ou son représentant

MARIOTTI Luciano, arbitre assistant

FONTAINE Joël, délégué

COMMISSION TECHNIQUE



N°620 DU 11 JUILLET 2024

CONTACTS

Grégory Morel (CTD PPF) : gmorel@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Conseiller Technique Départemental Projet de Performance Fédéral

=> *Formation – Parcours de Performance Fédéral*

Sandrine Janssoone (CTD DAP) : sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Conseillère Technique Départementale Développement et Animation des Pratiques

=> *Foot des Enfants – Festival u13 - Foot à l'Ecole – Nouvelles Pratiques – Projet Club (Label et PEF) – Foot Handicap*

Karim Manser (ETD) : kmanser@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Educateur Technique Départemental

=> *Parcours de Performance Fédéral masculin – Football scolaire 2nd degré et Universitaire*

David Lopez (ETD) : dlopez@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Educateur Technique Départemental

=> *Football Féminin (u7 à u13 / Parcours Performance Fédéral) – Futsal Jeunes (Critérium)*

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FOOT DES ENFANTS

REPRISE DES PLATEAUX

U7 : samedi 21 septembre

U9 : samedi 14 septembre

U11 : samedi 14 septembre

Critérium féminin à 8 : samedi 14 septembre

Plateau féminin à 4 et à 5 : samedi 21 septembre

8 plateaux féminins (pratique à 4 et à 5) et 14 plateaux critérium féminins (pratique à 8) seront proposés dans la saison (cf *calendrier général à venir*). Lorsque les plateaux féminins (pratique à 4 et à 5) auront lieu sur les mêmes dates que les plateaux mixtes, les équipes féminines seront automatiquement supprimées des calendriers.

MODIFICATIONS PROCEDURES ENGAGEMENTS U11 – U9 ET U7

Concernant les engagements d'équipes Foot des Enfants (U11 – U9 et U7), une nouvelle procédure est mise en ligne. Depuis **Footclub**, aller dans la rubrique « **Epreuves Animation et Loisir** » puis cliquer sur « **Foot Animation Loisir** » (FAL) . Vous pourrez dès lors engager vos équipes.

Quelques précisions :

- Pour les équipes **exclusivement féminines**, veuillez bien le préciser dans la rubrique « GENRE/FEMININE »
- Pour les souhaits, il est inutile de préciser les dates auxquelles vos terrains sont disponibles car nous gérons nous-mêmes les lieux des plateaux (ne cliquez au besoin que sur « indisponible » en justifiant votre choix dans la case « précisions éventuelles »)

Il est important de bien **déclarer le (la) responsable de chacune des catégories dans Footclub** afin qu'il (elle) apparaisse automatiquement au moment des engagements

En cas de difficultés, une fois sur la plateforme du FAL, vous pourrez accéder à une « Foire Aux Questions » en cliquant

sur le « ? »

Pour le moment, **seuls les calendriers u11 seront disponibles sur le site du District en rubrique « EPREUVES » et « FOOTBALL ANIMATION ET LOISIR »**

Pour les u7, u9 et Festival u13, **les calendriers paraîtront comme habituellement**

Nous sommes en phase de test et nous vous remercions pour votre compréhension si des difficultés venaient à apparaître.

Pour toutes questions **après avoir consulté la FAQ sur le logiciel**, veuillez contacter Sandrine Janssoone

REUNION DE RENTREE

Les réunions de Rentrée du **Foot des Enfants et u13** auront lieu aux dates suivantes :

- Mardi 27 août à 19h au collège Paul Langevin (24 rue des Voiron 74100 Ville la Grand)
- Lundi 9 septembre à 19h au siège du Crédit Agricole (Parc des Glaisins – 4 avenue du Pré Félin 74000 Annecy)

La présence des clubs est **obligatoire** sur l'une des réunions (toute absence sera amendée selon le règlement). La venue à minima du responsable de l'Ecole de Foot et du responsable u13 est fortement souhaitée.

Merci de bien vouloir vous inscrire via ce lien <https://forms.office.com/e/PCbM39ZxUK>

En cas de besoin, veuillez contacter Sandrine Janssoone par mail

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – LABELLISATION

Les clubs souhaitant s'engager dans le **Label Jeunes** et/ou **Label Jeunes Féminines** et/ou **Label Jeunes Futsal** devront déposer leur candidature par mail à Sandrine Janssoone (sjanssoone@hautsavoie-paysdegex.fff.fr) pour le **8 septembre 2024**.

Clubs arrivant en fin de Label en juin 2025 :

Label Jeunes FFF Crédit Agricole :

Annecy le Vieux – Annemasse Ambilly Gaillard – Ayse – Bons en Chablais – Chéran – Cranves Sales – Douvaine-Loisin – Epagny-Metz Tessy – Fillinges – Lac Bleu – Pringy – Semine – U. Salèves Foot - Ville la Grand.

Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :

Chéran – Morzine

Clubs souhaitant renouveler ou s'engager pour la saison 2024-2025 :

Label Jeunes FFF Crédit Agricole :

Chéran – Foron -Ville la Grand

Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :

Chéran - Morzine



COMMISSION TERRAINS ET INST. SPORT.



N°620 DU 11 JUILLET 2024

Eclairages saison 2024-2025.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2024-2025, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail :terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Zone de sécurité : La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement T&S juillet 2021).

Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Contrôles :

Mairie de St Genis Pouilly Stade Lucien Vejux NNI 13540101 : Renouvellement classement IS le 11/06/2024

SIVOM de la Tournette Stade Jean Dutour 1 NNI 741760101 : Renouvellement classement IS le 18/06/2024

Commune de St Pierre en Faucigny Stade Marcel Blansin 1/2 et 3 NNI 742500101/ 742500102/742500103 : Renouvellement classement IS le 25/06/2024

Mairie de Groisy Stade Municipal 1 NNI741370101 : Changement niveau classement IS le 26/06/2024

SIVOM de la Tournette Stade Jean Dutour 1 NNI 741760101 : Renouvellement classement IS contre visite le 27/06/2024

Classements

PV CFTIS N°11 Réunion du 20 Juin 2024

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 10 du 12 juin 2024.

PV CRTIS N°10 Réunion du 12 JUIN 2024

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.2 Confirmations de niveau de classement

PUBLIER - STADE LIONEL LEVRAY 3 - NNI N° 742180103.

Cette installation, clôturée, en pelouse naturelle, était classée au niveau A8 PN, à l'échéance du 29/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, de la mairie, le 07/06/2024, du rapport de visite de Monsieur Henri BOURGOGNON, président de la CRTIS le 03/06/2024.

La commission acte une non-conformité majeure de la zone de sécurité, au niveau de la ligne de touche, du côté opposé aux abris joueurs.

Au regard des éléments transmis, sous réserve de lever la non-conformité majeure dès la prochaine utilisation, la CRTIS propose de classer l'installation **au niveau A8 PN**, à l'échéance du 13/06/2024. Une contre-visite sera faite par le district ou la ligue.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

FILLINGES – STADE FERME DE SAILLET 3 - NNI N° 741280101

Cette installation a été classée 5 AN, puis T7 S, par manque de vestiaires (3 terrains sur le site).

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable de la communauté de communes, du 03/06/2024, pour la mise en place d'un revêtement synthétique en lieu et place du revêtement stabilisé, d'une lettre d'intention et des plans, pour un niveau T6 SYN.

Dans espace très contraint, afin de créer des vestiaires additionnels, permettant le classement des 3 terrains, la communauté de commune crée des vestiaires additionnels (halle sportive), en partie situés sur l'aire de jeu.

La commission acte les points suivants

- * L'aire de jeu mesure 90m*55m.
- * Les zones de sécurité du terrain sont conformes (*1).
- * La protection de l'aire de jeu est conforme à la Règlementation (mains courantes).
- * Il y a des abris protégés pour les acteurs de jeu (*2).
- * Il y a des traçages de Foot réduit et des cages rabattables.
- * La pente de l'aire de jeu n'est pas définie (*3).
- * Il n'y a pas de remplissage (*4).
- * Pas d'informations sur l'arrosage.

La commission fait les recommandations suivantes.

(*1) La commission rappelle que les zones de sécurité doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, grillages, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). La mesure, très précise (règle télescopique), des zones de sécurité, se fera depuis l'extérieur des lignes jusqu'au premier obstacle. Pour les lignes de touches, les mesures se feront par rapport à l'axe de rotation des cages rabattables). Les traçages de FOOT A8 doivent respecter les dimensions des zones de sécurité.

(*2) La protection de l'aire de jeu (main courante, grillage, article 3.9.5.1 du règlement 2021), à l'arrière des bancs de touche doit être conçue, sans interruption, pour éviter le contact avec les spectateurs (voir schéma 23 du règlement 2021, page 63).

(*3) La commission rappelle, article 3.1.5 du règlement 2021, que quelles que soient les pentes du terrain, elles doivent permettre d'obtenir une valeur constante de 2.44m +/- 0.01m, sous la barre transversale des buts à onze, pour ce niveau de classement (Voir schéma, règlement 2021, 3.1.5, page 27).

(*4) Concernant le revêtement synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances de sécurité et de durabilité doivent être réalisés, in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite, au bout de 10 ans, pour les gazons avec remplissage, à la date anniversaire de cette mise en service. Pour les terrains sans remplissage, les tests doivent être réalisés tous les 5 ans.

(*5) Les poteaux de corners et les drapeaux de coins sont implantés à l'intérieur du tracé. Ils sont tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (article 3.9.4 règlements 2021, page 62).

(*6) A l'intérieur des cages à 11, la couleur du revêtement synthétique doit être la même que celle dans l'aire de jeu.

(*7) Les perches de soutien des filets des buts à 11 doivent être installées conformément à la règlementation de 2021 (Article 3.9.3).

(*8) Dans le cadre d'une demande de subvention FAFA, projet n°7, il est demandé de mettre en place un système anti-dispersion / confinement des granulats en microplastiques tout autour du terrain (bordures rehaussées, panneaux sandwichs). Pour un terrain sans remplissage, le système n'est que recommandé.

Au regard des éléments transmis, des contraintes foncières, de la nécessité de réduire un peu l'aire de jeu afin de construire des vestiaires neufs et d'assurer la dimension des zones de sécurité, la CRTIS propose une décision d'avis préalable favorable à ce projet, **au niveau T6 SYN, sous réserve de suivre les recommandations ci-dessus**, sous réserve de la clôture totale de l'installation. A achèvement des travaux, cette installation fera l'objet d'une visite de classement par la CRTIS, pour définir le niveau de classement de l'installation, conformément à la règlementation de 2021, en considérant l'aire de jeu, les vestiaires et la clôture du site.

CHAMONIX - STADE DES PELERINS - NNI N° 740560101

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable de la mairie, pour la mise en place d'un revêtement synthétique neuf, en lieu et place du revêtement synthétique ancien, pour un niveau T6 SYN, du plan du projet.

La commission acte les points suivants

- * L'aire de jeu mesure 100m*60m.
- * Les zones de sécurité du terrain sont conformes (*1).
- * La protection de l'aire de jeu est conforme à la règlementation (mains courantes, grillage, muret selon plan fourni).
- * Il y a des abris protégés pour les acteurs de jeu (*2).
- * Il y a des traçages de Foot réduit et des cages rabattables.
- * La pente de l'aire de jeu est de 0.5% (*3).
- * Le remplissage est du maïs (*4).
- * Pas d'arrosage conservé.

La commission fait les recommandations suivantes.

(*1) La commission rappelle que les zones de sécurité doivent être libres de tout obstacle (main courante, minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021).

La mesure, très précise (règle télescopique), des zones de sécurité, se fera depuis l'extérieur des lignes jusqu'au premier obstacle. Pour les lignes de touches, les mesures se feront par rapport à l'axe de rotation des cages rabattables).

Les tracés de FOOT A8 doivent respecter les dimensions des zones de sécurité.

(*2) La protection de l'aire de jeu (main courante, grillage, article 3.9.5.1 du règlement 2021), à l'arrière des bancs de touche doit être conçue, sans interruption, pour éviter le contact avec les spectateurs (voir schéma 23 du règlement 2021, page 63).

(*3) La commission rappelle, article 3.1.5 du règlement 2021, que quelles que soient les pentes du terrain, elles doivent permettre d'obtenir une valeur constante de 2.44m +/- 0.01m, sous la barre transversale des buts à onze, pour ce niveau de classement (Voir schéma, règlement 2021, 3.1.5, page 27).

(*4) Concernant le revêtement synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances de sécurité et de durabilité doivent être réalisés, in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite, au bout de 10 ans, pour les gazons avec remplissage, à la date anniversaire de cette mise en service. Pour les terrains sans remplissage, les tests doivent être réalisés tous les 5 ans.

(*5) Les poteaux de corners et les drapeaux de coins sont implantés à l'intérieur du tracé. Ils sont tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (article 3.9.4 règlements 2021, page 62).

(*6) A l'intérieur des cages à 11, la couleur du revêtement synthétique doit être la même que celle dans l'aire de jeu.

(*7) Les perches de soutien des filets des buts à 11 doivent être installées conformément à la réglementation de 2021 (Article 3.9.3).

(*8) Dans le cadre d'une demande de subvention FAFA, projet n°7, il est demandé de mettre en place un système anti-dispersion / confinement des granulats en microplastiques tout autour du terrain (bordures rehaussées, panneaux sandwichs). Pour du remplissage liège, le système n'est que recommandé.

Au regard des éléments transmis, la commission CRTIS propose une décision d'avis préalable favorable à ce projet, **au niveau T6 SYN**, sous réserve de suivre les recommandations ci-dessus. A achèvement des travaux, cette installation fera l'objet d'une visite de classement par la CRTIS, pour définir le niveau de classement de l'installation, conformément à la réglementation de 2021, en considérant l'aire de jeu, les vestiaires et la clôture du site.

Demandes Préalables Transmises

Mairie de Chamonix Stade des Pèlerins NNI 740560101 : DPI le 06/06/2024

CC4R Stade de la Ferme Saillet 3 Fillinges NNI 741280103 : DPI le 06/06/2024

Mairie de Sallanches Stade L.Curral 2 NNI 742560102 : DPE le 26/06/2024

Réunions Mairies /Clubs

COMMISSION COMPETITIONS



N°620 DU 11 JUILLET 2024

<p>U20 D1 POULE A</p> <p>GFA RV 1 CRANVES SALES 1 ST JEOIRE TOUR 1 SEYNOD 1</p>	<p>U20 D1 POULE B</p> <p>PRINGY 1 AMPHION 1 POISY 1 MARIGNIER 1</p>	<p>U20 D1 POULE C</p> <p>LAC BLEU 1 LANFONNET 1 FILLINGES 1 VILLE LA GR 1</p>	<p>U20 D1 POULE D</p> <p>AS THONON 1 CLUSES FC 2 SEMNOZ V 1 CERNEX 1</p>
<p>U20 D2 POULE A</p> <p>CHERAN 1 EX ARAVIS 1 FAVERGES PORT 1</p>	<p>U20 D2 POULE B</p> <p>AMANCY CORN 1 BONNEVILLE 1 GAVOT 1 BAS CHABLAIS 1</p>	<p>U20 D2 POULE C</p> <p>ARENTH PJ SCIENTR 1 MARIGNIER 2 THYEZ 1 ST JEOIRE T 2</p>	<p>U20 D2 POULE D</p> <p>PAYS GEX 1 CERNEX 2 EX DOUVAINE LEM 1</p>
<p>U20 D2 POULE E</p> <p>EVIREZ 1 THONES 1 FILIERE 1 EPAGNY MT1</p>	<p>U20 D2 POULE F</p> <p>ARGONAY 1 PARMELLAN VILLAZ 1 FOOT SUD 74 1 EXEMPT</p>		
<p>U17 D1 POULE A</p> <p>GFA 1 ANNECY VIEUX 2 CLUSES FC 1 BONS 1</p>	<p>U17 D1 POULE B</p> <p>MARIGNIER 1 CRANVES SALES 1 AMPHION 1 SEMNOZ 1</p>	<p>U17 D1 POULE C</p> <p>CLUSES SCIONZIER 2 LAC BLEU 1 AS THONON 1 PAYS GEX 1</p>	<p>U17 D1 POULE D</p> <p>VILLE LA GR 1 FOOT SUD 74 1 MONT BLANC 2 PRINGY 1</p>
<p>U17 D2 POULE A</p> <p>CHERAN 1 CHAVANOD 1 GC USSES 1 POISY 1</p>	<p>U17 D2 POULE B</p> <p>AMANCY CORN 1 ST JEOIRE TOUR 1 MARIGNIER 2 COMBLOUX MEGEVE 1</p>	<p>U17 D2 POULE C</p> <p>CRUSEILES 1 ESCO 1 SALEVE FOOT 1 VUACHE FC 1</p>	<p>U17 D2 POULE D</p> <p>ARENTH PERS JU SCIENT 1 HT GIFFRE 1 THYEZ 1 VILLE LA GR 2</p>
<p>U17 D2 POULE E</p> <p>ARGONAY 1 PRINGY 2 PARMELLAN VILL 1 LANFONNET 1</p>	<p>U17 D2 POULE F</p> <p>GENEVOIS 1 DOUVAINE LEM 1 TEGG 2 USSAAG 1</p>	<p>U17 D2 POULE G</p> <p>EVIAN 1 GAVOT 1 USAAG 2 BONNEVILLE 1</p>	<p>U17 D2 POULE H</p> <p>GFA 3 SEYNOD 1 SILLINGY 1 THONES 1</p>
<p>U17 D3 POULE A</p> <p>AMPHION 2 BONS 2 MARIN 1 MORZINE 1</p>	<p>U17 D3 POULE B</p> <p>AYZE 1 ST JEOIRE TOUR 2 MARNAZ 1 CHAMONIX 2</p>	<p>U17 D3 POULE C</p> <p>CHALLEX 1 SALEVE FOOT 2 PAYS DE GEX 2 EX</p>	<p>U17 D3 POULE D</p> <p>GCS2S 1 CHAVANOD 2 BALME SILL 1 POISY 2</p>
<p>U17 D3 POULE E</p> <p>AJ ANTHY MARGENC 1 FORON 1 AALP 1 BAS CHABLAIS 1</p>	<p>U17 D3 POULE F</p> <p>CERNEX 2 CRUSEILLES 2 DIVONNE 1 VALLEIRY 1</p>	<p>U17 D3 POULE G</p> <p>GC2S 2 EPAGNY MT 1 PRINGY 3 SILLINGY 2</p>	<p>U17 D3 POULE H</p> <p>ARAVIS 1 LANFONNET 2 FILIERE 1 CRAN OL 1</p>
<p>U17 D3 POULE I</p> <p>EVIREZ 1 ST PIERRE 1 VETRAZ 1 EVIAN 2</p>	<p>U17 D3 POULE J</p> <p>CHAMONIX 1 MONT BLANC 2 THYEZ 2 CRANVES SALES 2</p>		
<p>U15 D1 POULE A</p> <p>LAC BLEU 1 AMANCY CORN 1 GJ MONT BLANC 1 CHAVANOD 1</p>	<p>U15 D1 POULE B</p> <p>PRINGY 1 GFA 2 CLUSES SCIONZ 3 SALEVE FOOT 1</p>	<p>U15 D1 POULE C</p> <p>TEGG 2 CRANVES SALES 1 PAYS GEX 2 SEMNOZ 1</p>	<p>U15 D1 POULE D</p> <p>ANNECY 3 COMBLOUX MEGEVE 1 BONS 1 MARIGNIER 1</p>



U15 D2 POULE A
AMPHION 1
BAS CHABLAIS 1
GAVOT 1
AALP 1

U15 D2 POULE B
ANNECY VIEUX 2
ARGONAY 1
GC USSES 1
GFA 3

U15 D2 POULE C
GENEVOIS 1
PRINGY 2
DIVONNE 1
ESCO 1

U15 D2 POULE D
CLUSES FC 1
EVIAN 1
THYEZ 1
VILLE LA GR 1

U15 D2 POULE E
CHAMONIX 1
REIGNIER 1
USAAG 2
DOUVAINE LEM 1

U15 D2 POULE F
ST PIERRE 1
BONNEVILLE 1
AS THONON 1
VETRAZ 1

U15 D2 POULE G
FOOT SUD 74 1
LANFONNET 1
POISY 1
FILIERE 1

U15 D2 POULE H
SEYNOD 1
SILLINGY 1
LAC BLEU 2
VILLAZ 1

U15 D3 POULE A
CHERAN 1
SEYNOD 2
MEYTHET 1
PRINGY 3

U15 D3 POULE B
AMANCY CORN 2
AYZE 1
CLUSES FC 2
MARNAZ 1

U15 D3 POULE C
ANNECY 4
GC2S 1
EPAGNY MT 1
BALME SILL 1

U15 D3 POULE D
BONS 2
AALP 2
BAS CHABLAIS 2
AJAM 1

U15 D3 POULE E
ARAVIS 1
LANFONNET 2
GFA 4
FILIERE 2

U15 D3 POULE F
ARENTH PERSJU SC 1
VOIRON 1
CRANVES SALES 2
ST JEOIRE TOUR 1

U15 D3 POULE G
SALEVE FOOT 2
CRUSEILLES 1
PAYS GEX 3
ESCO 2

U15 D3 POULE H
FORON 1
GJ MONT BLANC 2
HT GIFFRE 1
THYEZ 2

U15 D3 POULE I
BREVON 1
MORZINE 1
TEGG 3
USAAG 3

U15 D3 POULE J
CHALLEX 1
PAYS GEX 4
SUD GESSIEN 1
VALLEIRY 1

U15 D3 POULE K
EVIRES 1
CRAN OL1
SEMNOZ 2
CHAVANOD 2

U15 D3 POULE L
SCIEZ 1
FILLINGES 1
VILLE LA GR 2
SALEVE FC 1

U15 D4 POULE A
CHERAN 2
THONES 1
CHAVANOD 3
FOOT SUD 74 2

U15 D4 POULE B
AMANCY CORN 3
VOIRON 2
CHAMONIX 1
GJ MONT BLANC 3

U15 D4 POULE C
AMPHION 2
TEGG 4
CHAMPANGES 2
EX

U15 D4 POULE D
CRUSEILLES 2
VUACHE 1
PREVASSINS 1
EX

U15 D4 POULE E
GC2S 2
EPAGNY MT 2
GC USSES 2
POISY 2

U15 D4 POULE F
EVIAN 2
ST JEOIRE 2
ST CERGUE 1
AALP 4

U15 D4 POULE G
CERNEX 1
DIVONNE 2
PAYS GEX 4
SAUVERNY 1

U15 D4 POULE H
GAVOT 3
DOUVAINE L 3
BONS 3
VACHERE ABOND 1

U15 D4 POULE I
AS MARIN 1
GAVOT 2
DOUVAINE 2
AALP 3

U15 D4 POULE J
THONES 2
ARGONAY 2
SILLINGY 2
EX

U15 D4 POULE K
VALLEIRY 2
CERNEX 2
SALEVE FOOT 3
TEGG 5

FEMININE D1
AS THONON
CHERAN 1
GPT JS PERS JUSSY
MARGINIER 1
DOUVAINE L 1
GFA RV 1
ANNECY VIEUX 2
EPAGNY MT 1
DRUMETTAZ MOUXY 1
ARGONAY

FEMININE D2/D3 POULE A
AJAM ANTHY MARGENCEL 1
ST CERGUES 1
MARGINIER 2
EX

FEMININE D2/D3 POULE B
CHAVANOD 1
EX
LAC BLEU
FOOTSUD 74 1

FEMININE D2/D3 POULE C
ESCO 1
CRUSEILLES 1
CERNEX 2
PAYS GEX 1

**FEMININE D2/D3
POULE D**

ALLINGES 1
AYZE 1
VOUGY 1
FORON 1

**FEMININE D2/D3
POULE E**

CHILLY 1
DINGY ST CL 1
ARAVIS 1
SILLINGY 1

**FEMININE D2/D3
POULE F**

AIX LES B 1
EX
THONES 1
VILLAZ PARMELAN 1

SENIORS D1

SALLANCHES 1
CLUSES SCIONZIER 2
ALLINGES 1
BALLAISON 1
GFA 3
FORON 2
USSAAG 1
BONS EN CH 1
AYZE 1
CERNEX 1
DOUVAINE 1
CHAVANOD 1
ARGONAY 1

SENIORS D2 POULE A

CRUSEILLES 1
PAYS DE GEX 1
VETRAZ 1
LAC BLEU 1
FAVERGES PORT 1
AMANCY CORN 1
CHILLY 2
BALME SILL 1
POISY 1
PRINGY 1
ST PIERRE 1
FILIERE 1

SENIORS D2 POULE B

REIGNIER 1
MONT BLANC 1
BALLAISON 2
CRANVES SALES 1
FILLINGES 1
ST JEOIRE TOUR 1
LYAUD ARMOY 1
MARIGNIER 1
MORZINE 1
THYEZ 1
VALLEIRY 1
GENEVOIS 1

SENIORS D3 POULE A

ESCO 1
SUD GESSIEN
FORON 3
GENEVOIS 2
LEMAN PRESQU IL 1
CHAMPANGES 1
SALEVE FOOT 1
CERNEX 2
PREVESSINS 1
THONON AS 1
VEIGY 1
VILLE LE GRAND 1

SENIORS D3 POULE B

BONNEVILLE 1
HAUT GIFFRE 1
BONS 2
CLUSES FC 2
COMBLOUX MEGEV 1
ALLINGES 2
AMPHION 2
EVIRES 1
PERS JUSSY 1
SALLANCHES 2
THYEZ 2
USAAG 2

SENIORS D3 POULE C

THONES 1
CRUSEILLES 2
POISY 2
CHAVANOD 2
SILLINGY 2
CHERAN 1
SEMINE 1
FRANGY 1
LANFONNET 1
MEYTHET 1
SEMNOZ 2
BALME SILL 2

SENIORS D4 POULE A

ANTHY MARGENCEL 1
GAVOT 1
LEMAN PRESQU 2
DOUVAINE 2
BONS 3
BALLAISON 3
BREVON 1
LYAUD ARMOY 2
MARIN 1
MORZINE 2
PERRIGNIER 1
VACHER ABOND,1

SENIORS D4 POULE B

MONT BLANC 2
COMBLOUX MEGEV 2
SALLANCHES 3
VOUGY 1
CRANVES SALES 2
EVIAN 1
AYZE 2
HT GIFFRE 2
BONNE VALL VERT 1
ST JEOIRE TOUR 2
HOUCHES 1
MARIGNIER 2

SENIORS D4 POULE C

DIVONNE 2
PAYS GEX 2
ESCO 2
SAUVERNY 1
CERNEX 3
CHALLEX 1
VUACHE 1
PREVESSINS 2
SUD GESSIEN 2
VALLEIRY 2
USAAG 3
VILLE LA GR 2

SENIORS D4 POULE D

PARMELAN VILLAZ 1
ANNECY VIEUX 3
BONNEVILLE 2
ARGONAY 2
FILLINGES 2
DINGY ST CLAIR 1
EPAGNY MT 1
ARAVIS 1
PRINGY 3
ST PIERRE 2
VILLY PELOUX 1
AMANCY CORN 2

SENIORS D4 POULE E

ANNNECY PORT 1
GFA 4
HT RHONE 1
POISY 3
CHAVANOD 3
FOOT SUD 74 1
MARIGNY 1
SEMNOZ3
LAC BLEU 2
SEYNOD 2
CRAN OL 1
CHILLY 3

EQUIPES INSCRITES EN SENIORS D5 :

- AMANCY CORNIER ES 3
 - ANTHY MARGENCEL 2
 - ARAVIS 2
 - BALME SILL 3
 - CARROZ ARACH 1
 - CHALLEX 2
 - CHAMPANGES 2
 - CHERAN 2
 - CRAN OL 2
 - EPAGNY MT 2
 - EPAGNY MT 3
 - ESCO 3
 - EVIAN 2
 - EVIRES 2
 - FOOT SUD74 2
 - FRANGY 2
 - GAVOT 2
 - HOUCHES 2
 - LAC BLEU 3
- LANFONNET 2
 - MAGLAND 1
 - MARIGNIER 3
 - MARIN 2
 - MARNAZ 1
 - MEYTHET 2
 - MONT BLANC 3
 - MONT SAXONNEX 1
 - PARMELLAN VILLA 2
 - PERS JUSSY 2
 - PORT FAVERGES 2
 - SALEVE FC 1
 - SALEVE FOOT 2
 - SEMINE 2
 - SEMNOZ 4
 - SILLINGY 3
 - ST CERGUES 1
 - ST CERGUES 2
 - SUD GESSIEN 3
- VACHER, ABOND 2
 - VILLY LE PELLOUX 2
 - VIUZ 1
 - VOUGY 2
 - VUACHE 2

IMPORTANT

Pas de modifications possibles en D1

Pour les autres niveaux, possibilité d'échanger si accord des 2 clubs, mail au District avant le 15/08.

COMMISSION DES REGLEMENTS

MONTEES ET DESCENTES POSSIBLE EN FIN DE SAISON 2024/2025															D1 à 13				
Nombre de R3	Début de saison 2024-2025				D1 Poule Unique		D2 Poules 2		D3 Poules 3		D4 Poules 5		D5 Poulés N	2025/2026					
	D1	D2	D3	D4	MONTEES	DESCENTES	MONTEES	DESCENTES	MONTEES	DESCENTES	MONTEES	DESCENTES	MONTEES	Poule Unique	2	Poules 3	Poules 5	Poules	
0	13	24	36	60	3	2	4	4	6	8	10	10	12	12	24	36	60		
1	13	24	36	60	3	3	4	5	6	9	10	11	12	12	24	36	60		
2	13	24	36	60	3	4	4	6	6	9	9	12	12	12	24	36	60		
3	13	24	36	60	3	4	3	6	5	10	9	13	12	12	24	36	60		
4	13	24	36	60	3	4	2	7	5	11	9	14	12	12	24	36	60		
5	13	24	36	60	3	5	2	8	5	12	9	15	12	12	24	36	60		
6	13	24	36	60	3	5	3	7	5	11	9	14	12	14	24	36	60		
7	13	24	36	60	3	5	2	8	5	12	9	15	12	14	24	36	60		
8	13	24	36	60	3	6	2	9	5	13	9	16	12	14	24	36	60		

MONTEES ET DESCENTES POSSIBLE EN FIN DE SAISON 2024/2025															D1 à 14				
Nombre de R3	Début de saison 2024-2025				D1 Poule Unique		D2 Poules 2		D3 Poules 3		D4 Poules 5		D5 Poulés N	2025/2026					
	D1	D2	D3	D4	MONTEES	DESCENTES	MONTEES	DESCENTES	MONTEES	DESCENTES	MONTEES	DESCENTES	MONTEES	Poule Unique	2	Poules 3	Poules 5	Poules	
0	14	24	36	60	3	3	4	5	6	9	10	11	12	12	24	36	60		
1	14	24	36	60	3	4	4	6	6	10	10	12	12	12	24	36	60		
2	14	24	36	60	3	5	4	7	6	10	9	13	12	12	24	36	60		
3	14	24	36	60	3	5	3	7	5	11	9	14	12	12	24	36	60		
4	14	24	36	60	3	5	2	8	5	12	9	15	12	12	24	36	60		
5	14	24	36	60	3	6	2	8	4	13	9	16	12	12	24	36	60		
6	14	24	36	60	3	6	3	8	5	12	9	15	12	14	24	36	60		
7	14	24	36	60	3	6	2	9	5	13	9	16	12	14	24	36	60		
8	14	24	36	60	3	7	2	9	4	13	8	17	12	14	24	36	60		